



République Française
Département des PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE D'ALÉNYA

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

Date de convocation : 24 mars 2022
Nombre de membres afférents au Conseil : 25
En exercice : 25
Présents : 18

Votants : 20
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 4 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Sylvie TORRES, première adjointe au Maire.

Date de convocation : jeudi 24 mars 2022

Etaient présents : Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Monsieur MAGDALOU Jean-André à Madame TORRES Sylvie

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur OLIVE Robert

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

DELIBERATION N° 2022 – 20 / CM du 4 avril 2022

VOTE DU TAUX DES 2 TAXES

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé pour l'exercice 2021 les 2 taxes de la manière suivante :

Taxe Foncier Bâti (F.B.)	<u>43,26 %</u>
Taxe Foncier Non Bâti (F.N.B.)	<u>78,85 %</u>

Le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire ces taux pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal :

FIXE le taux des TAXES 2022 ainsi :

Taxe Foncier Bâti (F.B.) 43,26 % (proposition 2022)

Taxe Foncier Non Bâti (F.N.B.) 78,85 % (proposition 2022)

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2022 – 21 / CM du 4 avril 2022

**ACQUISITION D'OUVRAGES POUR LA BIBLIOTHEQUE
CONSTITUTION D'UN FONDS**

Le Maire propose de constituer un fonds d'ouvrages à destination des usagers de la bibliothèque municipale. Le montant de l'acquisition de ces livres est estimé à 5.000 euros.

Le Maire propose, au vu du montant et considérant que ce matériel est destiné à durer dans le temps, d'imputer cette dépense sur la section d'investissement du budget communal 2021 dans l'article 2188 et la fonction 321.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer un fonds d'ouvrages à destination des usagers de la bibliothèque municipale pour un montant estimé à 5.000 euros.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur la section d'investissement du budget communal 2022 dans l'article 2188 et la fonction 321.

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2022 – 22 / CM du 4 avril 2022

ACQUISITION D'OUVRAGES POUR L'ECOLE PRIMAIRE D'ALENYA

Le Maire propose d'acquérir des manuels scolaires pour les écoliers de l'école primaire d'Alénya. Le montant de l'acquisition de ces livres est estimé à 3.500 euros.

Le Maire propose, au vu du montant et considérant que ce matériel est destiné à durer dans le temps, d'imputer cette dépense sur la section d'investissement du budget communal 2022 dans l'article 2188 et la fonction 212.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir des manuels scolaires pour les écoliers de l'école primaire pour un montant estimé à 3.500 euros.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur la section d'investissement du budget communal 2022 dans l'article 2188 et la fonction 212.

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2022 – 23 / CM du 4 avril 2022

TRAVAUX EN REGIE

Le Maire rappelle qu'un certain nombre d'opérations peuvent être réalisées en régie communale, il s'agit des travaux suivants :

- Travaux d'embellissement : 1.500 €
- Aménagements espaces verts : 1.500 €
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 3.000€

Les dépenses correspondantes à ces travaux ont été inscrites au Budget Prévisionnel 2022.

Les dépenses relatives à ces travaux seront mandatées dans la section de fonctionnement.

L'ensemble de ces dépenses, au terme des réalisations, seront transférées sur la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Maire propose d'inscrire 6.000 euros pour ces réalisations.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

DECIDE d'inscrire 6.000 euros sous la forme de travaux en régie municipale dans le Budget Prévisionnel 2022 pour les réalisations des travaux ci-dessus détaillés.

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2022 – 24 / CM du 4 avril 2022

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2022 qui est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses :

Section FONCTIONNEMENT	4.667.936,48 €
Section INVESTISSEMENT	2.882.614,50 €

VOTE : 20

Section **FONCTIONNEMENT** **POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :**

Section **INVESTISSEMENT** **POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :**

DELIBERATION N° 2022 – 25 / CM du 4 avril 2022

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA LLOSA »

Le Maire donne lecture du Budget Primitif du budget annexe « Lotissement La Llosa » 2022 qui est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement, et par section d'investissement.

Celui-ci se présente en recettes et dépenses comme suit :

Section **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en dépenses et en recettes : **706.056,64 €**

Section **INVESTISSEMENT** :

- **Dépenses**: 92.976,22 €
- **Recettes** : 847.703,42 €

VOTE : 20

Section FONCTIONNEMENT

POUR : 20

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : **POUR** : 20

Recettes : **POUR** : 20

DELIBERATION N° 2022 – 26 / CM du 4 avril 2022

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE
« Production d'énergie photovoltaïque » 2022**

Le Maire donne lecture du Budget Primitif du budget annexe « Production d'énergie Photovoltaïque » 2021 qui est voté chapitre par chapitre en section d'exploitation, et par section d'investissement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses :

Section **D'EXPLOITATION** : 21.905,81 €

Section **INVESTISSEMENT** :

- **dépenses** : 10.400,00 €
- **recettes** : 29.908,06 €

VOTE : 20

Section FONCTIONNEMENT

POUR : 20 **CONTRE** : **ABSTENTION** :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : **POUR** : 20 **CONTRE** : **ABSTENTION** :

Recettes : **POUR** : 20 **CONTRE** : **ABSTENTION** :

DELIBERATION N° 2022 – 27 / CM du 4 avril 2022

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2022-06 en date du 7 février 2022 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat. ou équiv.	Durée hebdom.	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	
1 poste d'Attaché	A	35h00	1	
4 1 poste de Rédacteur principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste Rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	
1 poste Rédacteur	B	24h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	24h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	1	
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	24h00	0	1
2 postes adjoint administratif	C	35h00	1	1
1 poste adjoint administratif + 1 poste	C	24h00	1	1
Totaux			8	5
Filière technique				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	
4 1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste de technicien	B	35h00	0	1
3 postes agent de maîtrise principal	C	35h00	2	1
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	
1 poste agent de maîtrise principal	C	29h30	1	
1 poste agent de maîtrise principal	C	24h00	0	1
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	
1 poste agent de maîtrise	C	24h00	0	1
4 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	3	1
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	1	2
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	29h30	1	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	28h00	1	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	24h00	0	1
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	24h00	0	1
4 postes adjoint technique	C	35h00	3	1
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	
1 poste adjoint technique	C	30h00	1	
1 poste adjoint technique	C	24h00	0	1
Totaux			20	11
Filière sportive				
1 poste d'opérateur des Activités physiques et sportives principal	C	35h00	1	
Totaux			1	0
Filière médico-sociale				
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	
2 postes Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	B	35h00	2	
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste agent social principal 2ème classe	C	35h00	1	
1 poste d'Agent Social	C	35h00	1	
Totaux			6	0
Filière culturelle				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	28h00	1	
Totaux			1	0

Filière animation				
1 poste d'animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35h00	1	
1 poste d'animateur principal 2 ^{ème} classe	B	35h00	1	
1 poste d'animateur	B	35h00	1	
1 poste adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	0	1
1 poste adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	31h00	0	1
2 postes adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	2	
1 poste d'adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	31h00	1	
2 postes adjoint d'animation	C	35h00	1	1
Totaux			7	3
TOTAUX			43	19
Non-titulaires				
6 postes d'adjoint temporaire de remplacement au prorata des heures	C		2	4
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures			1	3
2 postes contrat accroissement temporaire d'activité au prorata des heures	C		0	2
7 postes d'agent contractuel TC	C		3	4
1 poste agent contractuel à 30 h/s	C		0	1
3 postes d'agent contractuel à 28 h/s	C		2	1
1 poste d'agent contractuel à 27 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 26 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 25h/s	C		0	1
4 postes d'agent contractuel à 24 h/s	C		1	3
1 poste d'agent contractuel à 23 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 22 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 21 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 20 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 18 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 17 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 15 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 14 h/s	C		1	0
1 poste agent contractuel à 11h/s	C		0	1
2 postes agent contractuel à 9 h/s	C		0	2
2 postes en contrat PEC – 35h/s	C		2	0
1 poste en contrat PEC – 29 h/s	C		0	1
2 postes en contrat PEC – 24 h/s	C		0	2
2 postes en contrat PEC – 21h/s	C		1	0
4 postes en contrat PEC – 20 h/s	C		0	4
5 postes de vacataires	C		0	5
3 postes de service civique	C		0	3
TOTAUX			20	39

VOTE : 20

POUR : 20

CONTRE :

ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
 Jean-André MAGDALOU

